

Birmanie : J'agis pour empêcher de nouvelles exécutions en Birmanie.

La tendance au recul mondial de la peine de mort s'est arrêtée en 2022, à cause d'une montée des violences mondiales, mais aussi du recours massif à ce châtiment dans deux pays emblématiques : l'Iran, et la Birmanie. La peine de mort a toujours été un moyen pour faire obéir et opprimer la population en lui faisant accepter l'idée d'une justice d'état toute puissante et implacable à l'issu d'un procès bâclé, inéquitable et à huit clos.

Si les données des condamnés à mort sont connues en Iran, la situation est plus complexe en Birmanie, pays fermé à l'extérieur à la suite du coup d'état par la junte birmane. Mais l'ONG locale Assistance Association for Political Prisoners (AAP) dénombrait au moins 144 personnes condamnées à mort, sans doute des chiffres largement sous-estimés.

La réponse de la communauté internationale face à ce changement d'attitude (la Birmanie a été un état abolitionniste pendant 30 ans jusqu'en 2022) est restée insatisfaisante aussi bien par les déclarations que par les sanctions prises. Demandons à la communauté internationale d'œuvrer de concert à la fois par les sanctions pour obtenir un moratoire ferme sur les exécutions à venir. [J'agis pour empêcher de nouvelles exécutions en Birmanie | ACAT France](#)

Examen Périodique Universel (EPU) de la France ? Où en est-on ?

Rappel : l'examen périodique universel est un mécanisme de défense des droits humains, qui résulte du conseil de défense des droits de l'homme des Nations unies. Lire ou relire à ce sujet la page 16 du n°27 de Humains. C'est un examen mené par les Etats qui évaluent le respect des obligations et des engagements du pays qui passe l'EPU, et formule un ensemble de recommandations pour améliorer la situation des droits humains sur le terrain. Tous les états membres y sont soumis de manière égale et transparente tous les cinq ans environ. C'est donc un examen périodique et universel. Pour la société civile c'est une opportunité unique de relayer ses préoccupations. Les associations peuvent soumettre des rapports qui alimenteront les documents de base de l'examen. Les considérations et recommandations donnée à l'issue de l'EPU peuvent permettre de faire évoluer la situation des droits humains en pratique au niveau national. L'ACAT France avec la FIACAT (Fédération Internationale des ACAT) a donc remis un rapport au groupe de travail de l'EPU, notamment en ce qui concerne l'usage de la force par les forces de l'ordre et le respect du droit d'asile.

S'agissant de l'usage de la force par les forces de l'ordre

Manifestations, grèves riment avec violence dont le niveau ne cesse de croître. Pourtant l'usage est encadré par un certain nombre de règles (Article L.435-1 du code de la sécurité intérieure), règles qui essaient de mettre un curseur entre principe de nécessité et de proportionnalité. Or le recours aux armes à feu est accepté de manière préventive. Dans cet arsenal d'armes, on compte des armes à létalité réduite - armes dites intermédiaires comme les lanceurs de balles de défense (LBD) et les grenades à main de désencerclement (GMD), dont l'utilisation a été massive lors des dernières manifestations. Or la dangerosité de ces armes n'est plus à prouver, vu le nombre de blessés.

La gestion des manifestations a aussi changé, les participants risquent de se retrouver piégés dans la nasse, et les BRAV- M cette force d'intervention motorisée est souvent pointée du doigt. Difficile alors de reconnaître les dégâts causés ? La légitime défense du côté des forces de l'ordre pèsera peu face aux victimes, surtout quand les enquêtes diligentées sont faites par les services de police ou de gendarmerie eux-mêmes.

Le respect du droit d'asile. On constate une politique migratoire restrictive et expéditive. Le droit d'asile est un principe humanitaire reconnu. En 2018, le dernier examen périodique universel avait adressé des recommandations sur le respect des droits des demandeurs d'asile, et l'amélioration des procédures. Toutes les règles prises depuis n'ont été que dans un seul sens : contrôler l'immigration en renforçant la répression, et en réduisant de plus en plus les possibilités de régularisation. Le nouveau projet « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » continue dans ce sens. [L'usage de la force et le droit d'asile passés au crible | ACAT France](#)

Prier : Apprends-nous ta patience, Seigneur !

Apprends-nous Ta patience, Seigneur, afin d'accepter le temps nécessaire que chacun met à grandir.

Donne-nous Ta douceur afin que nous devenions, les uns pour les autres, un chemin d'Évangile.

Donne-nous la force du pardon, afin que nous sachions nous estimer et nous faire confiance

Même lorsque nous ne nous comprenons plus.

Oui, Seigneur, que dans nos communautés règnent le pardon du Père, la douceur du Fils, la patience de l'Esprit.

Père Thierry Fouet (1958....) ordonné Prêtre en 1992 site Hozana